

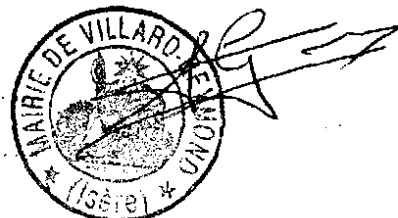
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE

VILLARD-REYMOND

RAPPORT DE PRESENTATION

Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation
du P.O.S.
en date du 25 mai 1991

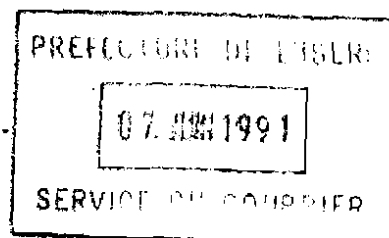
Le Maire,



PREMIERE PARTIE : Présentation de la Commune et analyse des conditions naturelles

DEUXIEME PARTIE : Evolution démographique et situation générale

TROISIEME PARTIE : Objectifs d'aménagement et justifications des dispositions du P.O.S.



Données générales :

- . Superficie de la Commune : 1120 hectares (dont 387 ha de forêts)
 - . Population en 1982 : 25 habitants
 - . Rythme de construction : inférieur à 1 résidence par an
 - . Surface agricole utilisée en 1980 : (Prairies d'altitude
) Sous forme de pacages collectifs
 (619 ha).
 - . Capacité d'hébergement : environ 230 personnes
- La Commune appartient au canton de Bourg d'Oisans

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE - ANALYSE DES DONNES NATURELLES

La Commune de Villard Reymond ne couvre que 1120 hectares et son territoire est tout entier caractérisé par sa situation en moyenne et haute montagne

- . Altitude comprise entre 900 m (au Nord près du Villaret.) et 2776 mètres au Grand Renaud
- . Pentes très fortes, replats rares
- . Importance de la forêt et des prairies d'altitude
- . Difficultés d'accès, longue saison hivernale.

Le village situé à 1623 m d'altitude est un des plus élevés du Département de l'Isère (avec Villard Notre Dame et Villard Reculas) et n'est accessible que l'été par le CD n° 526 que l'on emprunte de la RN 91 à la Paute jusqu'au Pont des Oulles et de là par le CD n° 210.

Depuis le pont des Oulles, la distance au village est de 8 kms, depuis Bourg d'Oisans elle est de 17 kms.

1°) Le Territoire communal :

Il correspond à une vaste combe de la partie orientale du massif ECRINS-PELVOUX (la commune est comprise dans la zone périphérique du Parc des ECRINS), la combe du ruisseau de Villard Reymond, orientée grossièrement Sud-Nord.

Cette courbe est encadrée par la Crête de Croix de la Garde et les Roches du Pontet à l'Est et par les Crêtes des Filous et de la Tête de Louis XVI à l'Ouest. Au Sud, domine le "Grand Renaud" à 2776 mètres.

Trois parties à distinguer dans ce territoire :

- . Au Sud, la Combe du Grand Renaud
- . A l'Ouest le versant escarpé de la rive gauche du ruisseau de Villard Reymond, sous la "tête de Louis XVI" où serpente la route d'accès
- . A l'Est, le versant droit du ruisseau, mieux exposé qui se défile sous la zone qui va de la "tête des Fromentières" au village, en passant par "Prégentil" (1938 mètres).

La gouttière du ruisseau de Villard Reymond est donc entaillée dans des paysages rudes, avec de forts dénivelés, marqués par la masse imposante de la haute montagne et les contrastes impressionnants de la vallée dont les flancs sont entaillés par les chenaux affluents des ruisseaux qui correspondent à autant de "courbes" :

- . Combe Panselme
- . Combe de l'Aiguillette
- . Combe Crose
- . Combe Coudaye

2°) Le site d'habitat de Villard Reymond :

Il est niché à près de 1650 mètres dans une exposition Ouest, Sud-Ouest et s'allonge sur environ 500 mètres le long de la voie d'accès.

Il bénéficie d'un ensoleillement remarquable et constitue un exemple typique de l'habitat traditionnel de l'Oisans où les maisons étagées sur 3 niveaux (rez-de-chaussée, 1 étage + Combles) correspondent à la maison type de montagne bâtie essentiellement avec les matériaux locaux existants (bois, pierre, ardoise) utilisés à l'état brut.

3°) Nature des terrains - Climat et Végétation - Environnement :

Les terrains sont constitués pour la plupart des "schistes cristallins" du massif du Pelvoux, d'origine primaire. Leurs sont associés localement des terrains de la série du "houiller" et des roches d'origine sédimentaire d'âge secondaire.

Sont superposés à ces roches massives et largement attaquées par l'érosion alpine, des éléments détritiques venus des versants ou déposés par les anciens appareils glaciaires ou fluviatiles : on les trouve essentiellement sur les versants et dans la basse partie de la vallée.

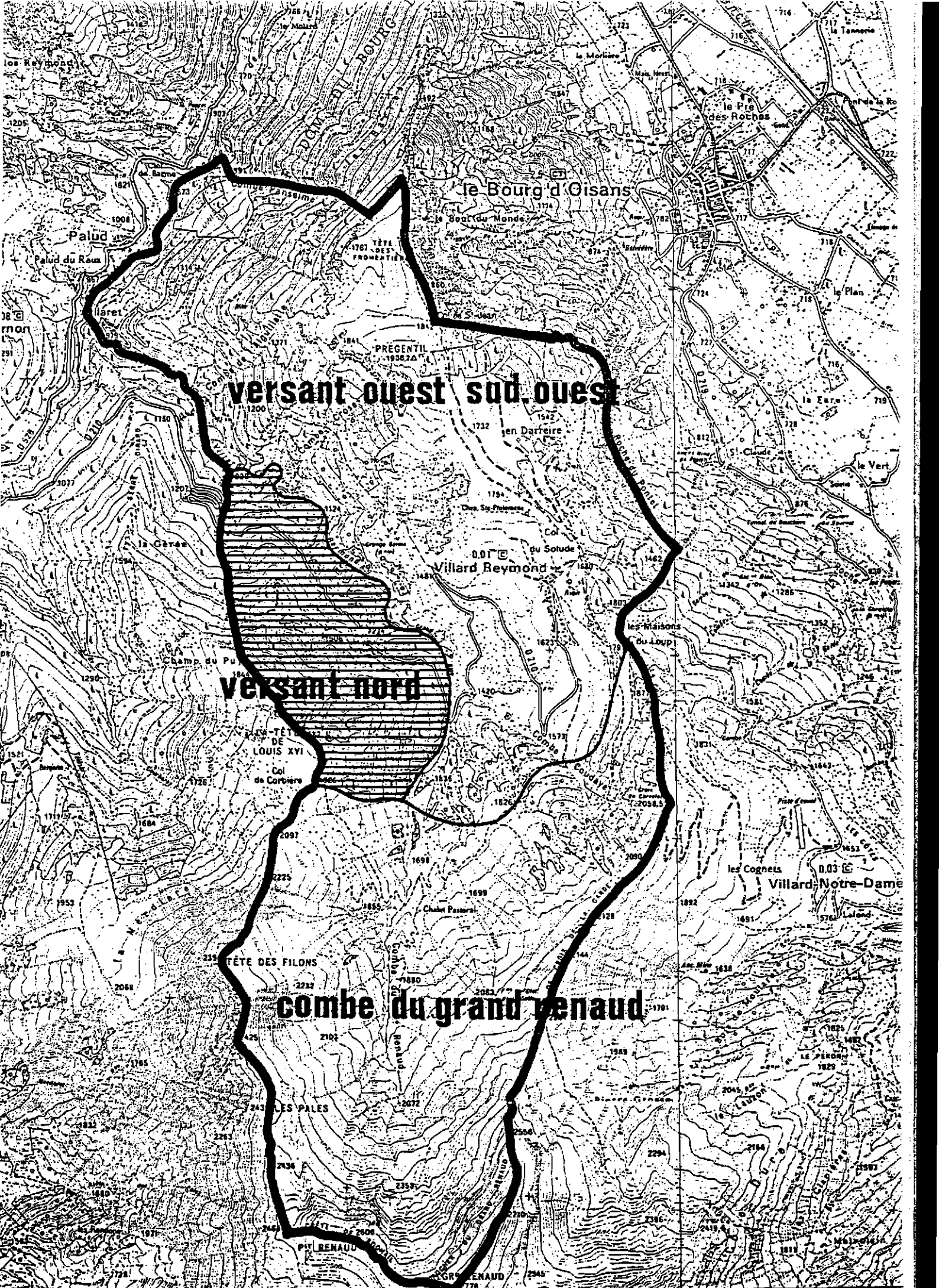
Le climat du secteur offre les caractéristiques principales du climat de moyenne et haute montagne : saisons d'hiver et d'été très marquées avec un froid très rude au-dessous de 1200-1500 m pour la première et une fraîcheur permanente pour la seconde. Les précipitations de l'ordre de 1000 à 1200 mm dans la partie basse de la commune (protection du Massif du Taillefer à l'Ouest) augmentent très vite pour atteindre 1500 à 2000 mm vers 1600 - 1800 m d'altitude.

Au-delà de 1500 m, ces précipitations tombent essentiellement sous forme de neige du mois d'Octobre au mois d'Avril. Isolant le village pour des durées variables autrefois ces chutes de neige et les difficultés d'accès qu'elles causent ont entraîné l'abandon progressif de l'habitat permanent.

Ces conditions ne favorisent guère que la pratique sportive.

La végétation enfin présente les formes d'étagement caractéristiques de la montagne alpine :

- Les parties basses (rives du ruisseau de Villard Reymond, bas des combes) sont occupées par la végétation de la "série du bord des eaux" (saules, aulnes, trembles, bouleaux, peupliers) et par des lambeaux de pâturages anciens.
- Rapidement on passe sur les versants aux espèces de "l'étage montagnard"; Le hêtre, le sapin et l'épicéa reliaient le frêne, le noisetier ou le charme jusqu'à 1600 - 1800 mètres selon l'exposition (le versant Nord étant nettement plus riche en résineux).
- Au-delà, l'étage des prairies d'altitude ne présentent plus que quelques arbres rabougris (bouleaux nains, aulnes ras) et des plantes arbustives (rhododendrons, myrtilles).



versant ouest sud.ouest

versant nord

combe du grand venaud

- L'étage final, sous les crêtes, correspond à un domaine totalement minéral (roches nues et éboulis) avec mousses et lichens et présence de langues de névés ou de glace.

La faune est favorisée par la tranquillité du site et la proximité du Parc Naturel des Ecrins : toutes les espèces communes à la montagne sont présentes aussi bien chez les oiseaux (notamment les rapaces) que chez les mammifères où la touche d'originalité est dominée par la marmotte et le chamois.

Au total des conditions très particulières : un milieu montagnard rude, des pentes contraignantes, un habitat temporaire et peu important numériquement.

DEUXIEME PARTIE : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET SITUATION GENERALE

Une remarque préliminaire s'impose ; compte-tenu de la situation particulière de la commune : faible niveau de la population, caractère saisonnier de l'occupation de l'espace et conditions physiques difficiles, l'ensemble des données sur la situation humaine et économique est reporté sous une forme simplifiée sans analyse ni commentaire, qui n'auraient aucune signification statistique.

1°) La population :

Elle a évolué de la façon suivante depuis 1936 :

1936	:	74	habitants	(alors qu'elle était vraisemblablement plus du double un siècle auparavant)
1954	:	42	"	
1962	:	21	"	
1968	:	14	"	
1975	:	7	"	
1982	:	25	"	

En été (soit Juillet et Août), la population présente peut dépasser 200 habitants.

2°) La situation agricole :

Le recensement de l'agriculture de 1970 faisait encore état de l'existence d'une exploitation agricole, sans indication de surface. Cette exploitation a disparu depuis.

Seuls sont encore utilisés les paturages d'altitude dont la capacité est de 1300 moutons, 120 bovins.

La forêt qui couvre près de 400 hectares (soit le 1/3 de la surface communale) est plus productive économiquement que l'agriculture. La commune en est propriétaire pour moitié environ.

3°) Les logements :

Alors qu'il était de 8 en 1968, de 5 en 1975, le nombre des résidences est passé à 9 en 1982 sur un total de 52 immeubles (c'est-à-dire la part du patrimoine bâti sous utilisé).

Les chiffres des recensements de 1975 et 1982 permettent de dresser le tableau suivant :

	1975	1982
Total logements :	50	53
Logements vacants :	6	14
Résidences secondaires :	39	30

4°) Les équipements :

Ils sont excessivement limités, sur le plan public et en ce qui concerne les services.

A noter : une salle publique polyvalente (dans l'ancienne école (capacité 80 personnes).

un bar casse-croûte (licence IV).

. La distribution d'eau potable est assurée à partir de la source du Clos de la Selle avec un réservoir au village de 150 m³. Elle peut être insuffisante certains étés.

. Un assainissement unitaire (eaux pluviales et eaux usées) se déverse dans le ruisseau de l'Allemande.

. Le ramassage des ordures ménagères est assuré, en saison, une fois par semaine.

TROISIEME PARTIE : OBJECTIFS D'AMENAGEMENT - LES ZONES DU P.O.S. ET LEURS JUSTIFICATIONS

Dans le cadre de l'établissement du Plan d'Occupation des Sols, le Conseil Municipal du territoire de Villard-Reymond a mené une réflexion sur les divers problèmes économiques et sociologiques locaux. Ce qui a permis de définir des orientations et des objectifs suivants, en vue de l'organisation et de l'expansion de la Commune :

- . Organiser la croissance de la Commune en fonction du développement du réseau d'eau. La capacité d'accueil se situant à 30 logements nouveaux environ.
- . Mettre en place une politique de réserve foncière en vue de la réalisation des équipements suivants :
 - SP11 Camping, jeux de boules, tennis et volley ball
 - SP2 Gîte étape
 - SP3 Equipement Socio-Educatif
 - SP4 Décharge ordures ménagères
- . Favoriser le tourisme d'été (randonnées et gîtes ruraux)
- . Protéger et valoriser les activités de l'association foncière pastorale
- . Assurer la circulation par tous les temps (actuellement fermeture 4 mois par an)
- . Organisation et réalisation de 2 poches de stationnement (30 places environ) faces à des équipements communaux
- . Protection et respect de la qualité architecturale
- . Respect et protection de l'environnement, du paysage et des espaces verts.

I - ZONES URBAINES :

A - Habitat :

La Municipalité souhaite que l'expansion de la Commune s'inscrive dans un schéma étudié, prenant en compte tous les objectifs fixés et énumérés précédemment, permettant ainsi de quantifier et de programmer les investissements futurs.

Le parti urbanistique retenu propose la confortation du centre du village et du hameau du Villaret. Compte-tenu de la qualité architecturale des bâtiments existants, la Commune devra recourir aux compétences d'un professionnel de l'architecture et de l'urbanisme pour l'étude et la conception de ces différentes zones NAa.

LIEUX	ZONES	SURFACE APPROXIMATIVE	C.O.S.	CAPACITE D'ACCUEIL THEORIQUE
Village - La Cure	NAa	3 ha environ		()
Hameau du Villaret	NAa	1 ha 5 environ		(Non définie

B - Equipements :

Le P.O.S. prévoit 4 emplacements réservés aux équipements suivants :

- 1 - Un camping complété d'équipements sportifs (tennis, boules et volley-ball)
- 2 - Gîte étape
- 3 - Réserve foncière liée à la salle polyvalente.

C - Circulations :

Une voie de contournement est en cours de réalisation à l'aval du village, neutralisant les aménagements prévus pour faciliter la traversée du Bourg. La Commune envisage la création de 2 poches de stationnement situées face aux emplacements réservés SP1 et SP2.

II - ZONES NATURELLES :

La Commune a un aspect rural qu'il faut conserver.

A - Zones NC :

Elles font l'objet d'une délimitation très rigoureuse par les élus qui souhaitent une protection de la zone agricole pastorale avec des possibilités d'utilisation en domaine skiable (NCs). A signaler le secteur NCx destiné à une carrière. Le SP5 conserve une réserve foncière destinée à la réalisation d'une voie de circulation automobile. Le secteur NCj comporte des jardins.

B - Zones ND :

Elles méritent une protection sérieuse pour maintenir tout à la fois la qualité des boisements et la richesse du cadre naturel.

Le secteur NDp concerne la protection des captages de source.